



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bovins

Question écrite n° 6427

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la filière bovine. Avec près de 19 millions de têtes, la France dispose du cheptel bovin le plus important d'Europe. L'élevage bovin fait vivre plus de 100 000 agriculteurs et près de 50 000 personnes dans le secteur de la transformation. La filière est également largement excédentaire sur la balance commerciale et les opportunités de l'export n'ont jamais été aussi nombreuses du fait de l'ouverture de nouveaux marchés, notamment sur le pourtour méditerranéen. Pourtant, les éleveurs bovins viande se trouvent dans une situation particulièrement difficile : évolutions climatiques, hausse du prix de l'alimentation animale, chute des revenus... Les défis sont nombreux pour relancer la production et redonner un second souffle à ces professionnels. Il souhaite connaître les orientations que le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir cette filière.

Texte de la réponse

Le ministre chargé de l'agriculture a exprimé sa volonté de renforcer l'élevage français, ainsi que l'industrie agroalimentaire de la viande, dans la mesure où la filière façonne notre territoire et contribue à l'emploi et à la création de valeur ajoutée. Chaque année la filière bovins allaitants bénéficie de près de 700 millions d'euros sous forme de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). L'élevage allaitant bénéficie également d'une large part des 550 millions d'euros d'indemnités compensatoires de handicap naturel. Le financement provient principalement du budget de la politique agricole commune (PAC) mais mobilise aussi le budget de l'État à hauteur de plus de 400 millions d'euros. En 2013, le budget alloué à la part nationale de la PMTVA sera maintenu. Dans le cadre des négociations sur la PAC post 2013, le Gouvernement est particulièrement attentif au maintien de la possibilité d'aides couplées assorties d'une enveloppe financière satisfaisante. Pour faire face à la volatilité des prix des matières premières, le gouvernement a présenté en septembre 2012 un plan d'action. Ce plan comporte des mesures à portée immédiate pour aider les éleveurs à surmonter la situation actuelle (aide aux producteurs les plus en difficultés, ...) et des actions plus structurelles pour tenter de limiter la volatilité sur les marchés agricoles (renforcement de la coordination internationale, régulation des marchés financiers) ou pour les aider à se protéger (préparation d'un plan protéines visant à augmenter l'autonomie fourragère de l'élevage français, travail sur l'amélioration des relations commerciales dans les filières pour mieux absorber les hausses de coûts). Compte tenu des atouts et de l'image de qualité dont bénéficie l'élevage français, la relance de sa croissance passe par la pénétration durable des marchés porteurs en Asie et au Moyen-Orient. Ainsi, le ministre mobilise les services vétérinaires pour simplifier les formalités sanitaires dans les pays importateurs. La fin des restrictions ESB continue d'être une priorité et des progrès notables sont en cours avec le Japon et la Corée. Par ailleurs, compte tenu du contexte économique en Grèce, le Gouvernement, à la demande notamment du ministre chargé de l'agriculture, vient de redémarrer un dispositif public d'assurance-crédit à court terme sur la Grèce qui permettra le maintien de nos exportations. La sortie des quotas laitiers en 2015 risque d'accroître l'intensification de la production laitière. A moyen terme, la diminution du cheptel laitier devrait déboucher sur une diminution de l'offre en viande issue de vaches réformées dans l'Europe entière. Cette perspective présente une opportunité autant qu'un défi pour la production bovine

française. Face à ces évolutions, un renforcement de la logique contractuelle entre les producteurs et les acheteurs est nécessaire. Elle permettra de donner aux producteurs une meilleure visibilité sur leurs débouchés, d'évoluer dans le cadre d'une relation contractuelle durable qui les sécurise dans leurs investissements tout en favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande. Le Gouvernement est prêt à accompagner la filière bovine dans cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6427

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5440

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 73